

## *Café Philo de LMG, Séance du 22 janvier 2026*

« Petits secrets », « secret professionnel », « secret de la confession », « secret-défense »,  
« société secrète » : pourquoi les sociétés semblent-elles avoir besoin de savoirs  
confidentiels ?

### **1.PSP et CDD**

#### **A/Singularité de la formulation par rapport aux énoncés**

**habituels** : « pourquoi » appelle une explication causale (on la  
présuppose possible) et non un examen d'hypothèse.

**B/Il y a quand même des présupposés** : les sociétés ont besoin de  
savoirs confidentiels. Quel « besoin » (par quoi est-il attesté ?),  
pourquoi « les sociétés » (et pas « la » société et pas « certains  
individus ») ? Comment un savoir pourrait-il être « confidentiel »,  
alors que l'apanage du savoir est d'être ouvert à tous ceux qui se  
donnent les moyens de le comprendre ?

### **2.Enjeu**

En quoi la circulation de l'information constitue-t-elle un marqueur  
d'un collectif donné et la taille de ce collectif a-t-elle une importance ?

### **3.Système conceptuel**

#### **\*Secret**

Passer d'abord par le « comment ? » = décrire les modalités du secret.

*La responsabilité du dire.* La détention d'une information qui ne circule pas  
(elle est « à part » du flux – sens étymologique de « restant ») renvoie  
à la question de la responsabilité du dire ou ne pas dire (donc à celle  
de la liberté).

Le secret n'existe pas tant qu'il n'est pas affirmé comme pouvant ou  
ne pouvant pas être dit : si j'en ignore l'existence, ce n'est pas un  
secret (c'est juste quelque chose que je ne sais pas ne pas savoir). Le  
secret n'existe donc que dans le dire d'un ne pas pouvoir dire. Il peut  
être agonistique (« moi, j'ai un secret ! », disent les enfants – dont on  
pense par ailleurs qu'ils sont incapables de « garder un secret »).

*Le secret : une facette du réel ?* Quel rapport entre le secret et la vérité ? Le  
dévoilement. Ce qui repose sur un présupposé (il y a un secret à  
rechercher et à trouver, comme lorsqu'on parle du « secret de  
l'univers »).

*Le secret s'installe dans le couple être – paraître* : voir les remarques de Simmel sur  
la parure. Le paraître comme dissimulant l'être ou comme proposant  
un être de substitution, un avatar. Le paradoxe de l'impersonnalité.

*Le secret autorisé.* Toutes les sortes de collectifs sociotechniques (justement parce qu'ils sont socio/techniques) doivent traiter de manière spécifique des aléas ou des « externalités négatives » et ils s'accordent alors des dérogations (des « *licenses* ») de l'agir, obéissant toutefois à des encadrements stricts.

Les professions du secret (au-delà du « secrétaire ») et la gestion du « savoir coupable » : être autorisé à détenir un savoir qui devrait normalement être révélé et entraîner des poursuites. C'est prendre sur soi la charge ou en tout cas la partager avec le coupable (qui ne l'est pas tant que ce n'est pas révélé). Voir les remarques de Hughes. Doit-on aller vers le « secret professionnel partagé » ? Exemple de la prison (psychiatres / surveillants\*\*).

*Rétention, protection, coalition.* À l'opposé, certaines dissimulations d'information apparaissent comme des rétentions indues (un « goût du secret » dommageable pour l'entourage) voire des opérations condamnables. Une information qui ne circule pas ou seulement entre initiés déclenche la constitution de « sociétés secrètes », transformant le secret de protection ou défensif en secret d'intervention ou offensif, déclenchant, par là même, les théories du complot.

*Les usages tolérés du secret.* Entre ces deux polarités, prolifèrent de multiples usages tolérés du secret, qui ne sont praticables que parce qu'ils ne reposent que sur des arrangements circonstanciels (installant plus ou moins fictivement une complicité : « c'est notre petit secret ») et qu'ils placent les individus devant leur responsabilité et le collectif devant la sienne. Ainsi, à quelles conditions un « secret de famille » peut-il être levé sans provoquer l'exclusion de celui qui le lève ou sa persécution ? On voit bien que cette rupture du pacte de silence (la famille est alors l'analogie d'une secte) ne peut pas reposer seulement sur une décision individuelle et qu'elle appelle un soutien d'un collectif de prérogatives au moins équivalentes à celles de la famille.

### \**Confiance*

Ces savoirs sont dits « confidentiels » parce qu'ils réclament la confiance entre ceux qui les ont en partage. Mais la confiance ne peut pas reposer seulement sur le secret : c'est toute la différence entre deux sortes de relations tacites. L'une (le secret) exige la clôture, la fermeture sur un savoir prêt à être dit, l'autre (la confiance) l'ouverture vers des savoirs qui se disent en s'actualisant. La confiance est en amont du secret mais ne se limite pas à lui.

### \**Aveu*

Chez les Grecs, seuls les esclaves peuvent avouer et chez les Romains l'aveu est une transaction commerciale.

Socrate obtient l'*homologia* au bout d'un exercice d'*exetasis* (une recherche de la contradiction chez l'interlocuteur), parce que l'expertise du maïeuticien tient à sa capacité de mettre à l'épreuve (*basanizein*) pour discerner (*diagnonai*) et finalement émettre un jugement (*krinein*), ce qui souvent ne va pas sans provoquer la honte (*aischunè*) chez le prétentieux. On s'est éloigné de l'interaction joviale et on s'est rapproché d'un rapport de force. C'est d'ailleurs le sens qu'Hérodote donne à *homologein* : nous avouons parce que nous sommes dans l'impasse, où nous a conduit notre interlocuteur qui soupçonne (*hupopteuien*) quelque chose que nous n'aurions pas envie de dire.

=> Faire avouer un secret, c'est pousser à la trahison. Mais toute l'histoire chrétienne de la confession et sa transposition juridique fait de l'aveu un moyen de ne plus trahir sa communauté.

### \**Trahison*

La trahison est au moins aussi présente que la parole donnée : elle concerne la place de la loyauté et de la confiance au sein du groupe. En trahissant les autres, ne se trahit-on pas soi-même ? Mais n'est-ce pas plutôt trahir les autres pour trahir un Soi hérité qui ne peut pas dire « Je » (André Gorz, *Le traître*).

*Chez Sartre.* Dans des situations critiques, la série (= la coexistence ordinaire) peut se dissoudre dans le groupe en fusion (= l'agitation protestataire), où chacun peut lancer des directives. Mais, chacun est à la fois dans le groupe et en dehors (comme Tiers régulateur) : d'où un risque de dispersion du groupe.

Il faut tenter de stabiliser le groupe par une « *réciprocité médiée* » : tous s'engagent à rester les mêmes (chacun ne deviendra pas l'Autre, ne trahira pas). La disparition du danger extérieur fait surgir le danger intérieur de la dispersion : le groupe n'étant plus menacé de l'extérieur sera menacé de l'intérieur.

C'est pour conjurer ce danger qu'il va falloir prêter Serment. Le Serment est la réintroduction d'un degré d'inertie contre le risque de dispersion du groupe. a) On jure pour faire jurer les autres (réciprocité médiée) ; b) on jure pour se protéger contre soi-même dans les Autres.

### \**Besoin*

Pris ici au sens courant (ressentir la nécessité vitale de quelque chose). Conceptualisable comme : identification d'un élément essentiel au fonctionnement optimal d'un collectif.

### \**Société*

Comment nommer les collectifs sans les inventer au passage ? Les saisir comme actants : « Société » est l'actant collectif que

construisent, de manière non totalement congruente, divers actants (citoyens, sociologues) pour donner un format à l'action collective.

## 4.Discussion autour du pourquoi

#Peut-on échapper à la détention de secrets ? Oui, on peut refuser ce lien, au risque de perdre la confiance de celui qui le propose.

#Peut-on vivre sans secret ? Est-ce souhaitable ? C'est-à-dire : dans le manifeste et l'actuel, sans pudeur ni honte ni quant-à-soi. Ou dans une dictature (encourage la délation) ou une société de surveillance. Mais sur les réseaux, se manifeste un dédoublement du dire : tout dire (saturer d'information) pour ne pas dire l'essentiel, réservé à un petit nombre.

#Pour Simmel, le secret est lié aux interactions (les « actions réciproques »), puisque – à plus forte raison avec le développement urbain – je ne peux pas tout savoir sur autrui (qu'il me cache ou non quelque chose) et que l'urbanisation garantit à la sphère domestique comme à la sphère professionnelle, une part suffisante de secret. Le secret est donc nécessaire. La condition du secret est la confiance et sa conséquence est l'individualisation.

#Sont-ce « les sociétés » qui ont « besoin » de « savoirs confidentiels » ou bien faudrait-il dire : « certains collectifs à certains moments de leur histoire » ?

\*\*Haut Conseil en Travail Social (*Le partage d'informations dans l'action sociale et le travail social*, Collection Rapports du CSTS, Presses de l'EHESP, 2013.)

Comment partager en commission ?

Dans une commission, le partage d'informations à caractère secret a pour finalité de constituer collectivement un avis sur une situation particulière ou de prendre une décision la concernant, parce que les critères généraux ne suffisent pas à prendre en compte sa singularité et sa complexité. Pour ce faire, la situation est présentée sur la base d'un rapport réalisé par un instructeur chargé d'analyser techniquement la situation après un examen global, sur la base de diagnostics professionnels et d'informations correspondant aux critères de la commission. L'ensemble des membres de la commission complètent cette présentation par leurs propres approches puis débattent de l'avis à rendre ou de la décision à prendre. Cet avis ou cette décision concerne les personnes accompagnées mais aussi les leviers d'action, les modalités d'accompagnement et toutes possibilités de coopération des institutions représentées et des intervenants impliqués.

Le partage se fait avec discernement et tact, de façon : ⊗ proportionnée aux enjeux, ni insuffisant (en refusant sans justification de communiquer une information essentielle) ni excessif (en dévoilant des données non nécessaires ou en ajoutant des commentaires), ⊗ à respecter la vie privée, la dignité, la singularité, l'intimité des personnes concernés, et à favoriser leur capacité d'agir et leur autonomisation.

Références : G. Simmel, *Secret et sociétés secrètes*, Strasbourg, Circé, 1991 // E.C. Hughes, *Le regard sociologique*, Paris, Ed. de l'EHESS, 1996 // J. Derrida, *Répondre – Du secret*, Paris, Seuil, 2024.